

**INFORMATION REGLEMENTEE**

**MITHRA PHARMACEUTICALS RENFORCE SON EQUIPE DE MANAGEMENT**

**Liège, Belgique 1 octobre 2015, 17:45** – Mithra Pharmaceuticals annonce aujourd’hui le renforcement de son équipe de management au sein de différents départements : la nomination de Frederik Vanvoorden au poste de Group Controller et la nomination de Michael Truyen en tant que nouveau CLO. Eric Van Traelen, qui a occupé ce poste ces six dernières années, se concentrera sur sa nouvelle fonction de Secretary of the Board et apportera son appui au Business Development et aux futures opérations et transactions (M&A). Le département Business Development sera restructuré et dirigé par un comité formé par le CEO, François Fornieri et le CMO, Jan Van der Auwera.

**Département Finance and Accounting**

Mithra Pharmaceuticals a le plaisir d’annoncer la nomination de Frederik Vanvoorden au poste de Group Controller. Frederik sera responsable du contrôle et de la gestion des activités financières et comptables quotidiennes et rapportera au Chief Financial Officer, Steven Peters.

Avant de rejoindre Mithra en tant que Group Controller, Frederik Vanvoorden occupait le poste de Deals Director de PwC Bruxelles. Frederik Vanvoorden a rejoint PwC Belgique en 2003, fournissant des audits aux sociétés industrielles et aux organisations de services. Depuis 2007, Frederik a été particulièrement impliqué en M&A. Il a une expérience approfondie en matière de due diligence buy-side/sell-side/vendor, vendor assistance et revues de business plan où il a conseillé investisseurs corporate et financiers.

**Département Legal**

Mithra Pharmaceuticals a le plaisir d’annoncer le renforcement de son équipe management par la nomination de Michael Truyen au poste de Chief Legal Officer (CLO).

Michael Truyen rejoint Mithra après 11 ans de carrière en tant qu’avocat chez Eubelius, le plus grand cabinet d’avocats indépendant de Belgique (où il est devenu partenaire associé en 2014). Son domaine d’expertise chez Eubelius était le droit des sociétés et des valeurs mobilières, en ce inclus le venture capital, les émissions publiques et privées de titres, les fusions et les acquisitions. Durant sa carrière, Michael Truyen a apporté son appui à de nombreuses sociétés belges, qu’elles soient technologiques ou autres, les accompagnant du statut de start-up à celui de société cotée en bourse en leur apportant son expertise en matière d’offres publiques initiales et secondaires. Il a notamment aidé Mithra lors de son entrée en bourse sur Euronext Bruxelles. Il a étudié à la KULeuven où il a obtenu deux masters en droit et en business.

Chez Mithra, Michael rejoint l’équipe de management exécutif et dirigera le département légal.

Eric Van Traelen a occupé avec succès le poste de CLO depuis 2006 et se concentrera désormais sur sa nouvelle fonction de Secretary of the Board. Il apportera également son appui au Business Development sur des aspects stratégiques grâce à son expertise en structuration et en M&A. Il a, en effet, joué un rôle important lors d'étapes stratégiques de Mithra.

## Département Business Development

Mithra Pharmaceuticals restructure son département Business Development en remplaçant le poste de Chief Business Development Officer, jusqu'alors occupé par Claude Lubicki, par un comité composé par le Chief Executive Officer (CEO), François Fornieri et le Chief Marketing Officer (CMO), Jan Van der Auwera. Claude Lubicki occupera désormais le poste de Business Development Consultant.

**François Fornieri, CEO s'exprime :** « *Mithra nourrit des ambitions internationales et même mondiales. Nous avons donc décidé de renforcer son équipe management pour offrir à l'entreprise l'expertise nécessaire pour mener à bien sa stratégie.* »

## Pour plus d'informations, veuillez contacter:

### Presse

#### **Julie Dessart**

Chief Communication Officer

+32 4 349 28 22

+32 475 86 41 75

[press@mithra.com](mailto:press@mithra.com)

### Investor Relations

**François Fornieri, CEO/ Steven Peters, CFO/ Julie Dessart, CCO/ Jean-Manuel Fontaine, PRO**

+32 4 349 28 22

[investorrelations@mithra.com](mailto:investorrelations@mithra.com)

## A propos de Mithra

Fondée en 1999 par Mr François Fornieri et Prof. Dr. Jean-Michel Foidart, Mithra Pharmaceuticals SA, spin-off de l'Université de Liège, est une société pharmaceutique dédiée à la santé féminine. La mission de Mithra est d'accompagner et d'assister les femmes à chaque étape de leur existence, en améliorant ainsi leur qualité générale de vie. Dans cette optique, la Société aspire devenir un leader mondial de la santé féminine en développant, fabriquant et commercialisant des médicaments exclusifs, innovants et spécialisés ainsi que des produits génériques dans quatre sphères thérapeutiques de la santé féminine : la fertilité et la contraception, la ménopause et l'ostéoporose, les infections vaginales et les cancers.

Mithra compte un effectif total d'environ 85 personnes et est basée à Liège, en Belgique. Plus d'informations sur : [www.mithra.com](http://www.mithra.com)

Pour vous inscrire à notre newsletter, consultez [investors.mithra.com](http://investors.mithra.com)

## Information importante

*Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.*